

222C1875
FR0010501692-OP015-AS10

20 juillet 2022

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

GENERIX GROUP

(Euronext Paris)

Le 19 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société GENERIX GROUP, déposée par Alantra Capital Markets, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée New Gen Holding (cf. D&I 222C1868 du 19 juillet 2022).

La note d'information de la société New Gen Holding (visa n°22-316 en date du 19 juillet 2022) et la note en réponse de la société GENERIX GROUP (visa n°22-317 en date du 19 juillet 2022) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **21 juillet au 19 août 2022** inclus.

CACEIS se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions GENERIX GROUP visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 150 € par dossier (taxes incluses).

Il est rappelé (cf. notamment D&I 222C1868 du 19 juillet 2022) qu'en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire par l'initiateur à l'issue de l'offre, un complément de prix de 0,50 € sera versé par l'initiateur aux porteurs d'actions ayant apporté leurs titres à l'offre. **Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions GENERIX GROUP à la procédure semi-centralisée de l'offre se verront remettre ledit droit à complément de prix par action apportée.**

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.